

Rapport activités 2021 section commune de La Chaux-de-Fonds

Préambule : l'année 2021 a encore été marquée par de nombreuses restrictions liées au COVID ce qui a rendu difficile l'organisation d'activités, d'AG et plus largement la prise de contact avec les membres ou employé.e.s de la commune par la secrétaire syndicale Marie Métrailler engagée en novembre 2020 et nouvelle dans la région.

Contexte communal

Les finances de la commune ne suivent toujours pas en 2021 une tendance positive. Cependant, la situation est moins catastrophique que les années précédentes et le Conseil communal ne souhaite plus suivre une politique d'austérité, n'envisage de coupures dans les dépenses liées au personnel. D'ailleurs lors de la présentation du budget de la commune pour 2022 il relève bien le problème de la commune ne se situe pas dans les dépenses, mais dans les recettes. En effet, les recettes fiscales déjà considérées comme peu attractives rapportent seulement 27 francs par habitant-e contre 33 pour la moyenne cantonale.

Législature 2020-2024 : majorité de gauche au CC (POP, PS, Les Vert-e-s, UDC et PLR). Nos principaux interlocuteurs sont Patrick Hermann et Théo Huguenin-Elie.

Rencontre autorités communales et négociations salariales

- Nous avons rencontré les autorités communales à 4 reprises les principaux thèmes abordés ont été les suivants :
 - Le suivi des mesures COVID et des obligations de l'employeur sur lieu de travail (mise à disposition du matériel de protection, politique en lien avec le certificat covid etc...)
 - Dysfonctionnement au SISNM : reprises des travaux avec le nouveau Conseiller communal T. Brechbühler.
 - Congé pour proche aidant : la commune accorde 10 jours de congé payé en cas de soins pour proche aidant et s'aligne ainsi sur la législation fédérale. Elle maintient en revanche la limite de 10 jours pour les enfants malgré nos revendications.

- Communication du SSP auprès du personnel en temps COVID : nous avons pu envoyer un courriel à l'ensemble du personnel avec notre lien vers notre site internet.
- Congé paternité : sur notre demande la commune maintient les 3 jours de congé paternité en plus des 10 jours obtenus au niveau fédéral entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021.
- Négociations salariales : Après plusieurs années de blocage des échelons et une répercussion négative de l'IPC, les salaires 2022 ont enfin augmenté pour le personnel communal. Les échelons quantitatifs ont été octroyés et des échelons qualitatifs ont été distribués au personnel via les chef-fe-s de service. L'adaptation à l'IPC a entraîné une hausse de la grille salariale de 0,9 point. La décision de baisse du taux de cotisation à la CPCN a entraîné une économie estimée à 1,1 million pour la commune. Nous avons interpellé les autorités pour demander que ces montants soient directement réinvestis dans les salaires du personnel qui avait été largement pénalisé ces dernières années. Pour les autorités communales, les problèmes financiers de la commune sont encore trop importants et par conséquent aucun montant supplémentaire en faveur du personnel ne sera accordé.

Activités et dossier de la section

- Le comité composé de Didier Richard (TP), Laurent Christe (Services des Sports), Yannick Lengacher (SIS), Didier Fréssard (SIS) et Guiseppa Merola (SIS) s'est réuni 7 fois. En septembre nous avons organisé un comité élargi au café du Grand Pont pour tenter de diversifier les membres du comité. Nous n'avons pas eu de nouveaux membres, mais pris des contacts pour le dossier de révision des statuts que nous entamons en janvier 2022.
- Dossiers collectifs :
 - SISMN : Nous avons relancé le groupe de travail pour la réforme du service en interpellant à plusieurs reprises les autorités communales lors de nos rencontres puis le nouveau conseiller communal en charge du dossier T. Brechbühler. Les travaux ont repris et à notre satisfaction la HE-ARC a été mandatée pour appuyer l'avancement des travaux.
 - Crèches communales : Plusieurs séances avec employé-e-s ont été organisées suite à un appel à l'aide d'une éducatrice en souffrance. Malgré nos tentatives de mobilisations, aucune personne n'a souhaité donner suite. À ce jour la direction a changé et le climat de travail s'est amélioré.
 - SCAS : Une prime exceptionnelle a été octroyée qu'à une seule partie du personnel alors même que le rapport d'audit relevait les problèmes de hiérarchisation et division au sein du service. Un courrier tardif du SSP a été envoyé. Malgré une réponse négative du conseiller communal en charge, le personnel n'a pas voulu donner suite.

- Quatre informations syndicales ont été envoyées aux membres en plus des Newsletters de la région.
- Avec le COVID aucune AG de section n'a pu être organisée.
- La page internet de la section a été mise à jour et une campagne d'information sur le SSP a été faite auprès du personnel via un envoi mail à l'ensemble du personnel et un passage sur les lieux de travail.

Marie Métrailler, secrétaire syndicale SSP Région Neuchâtel, mai 2022